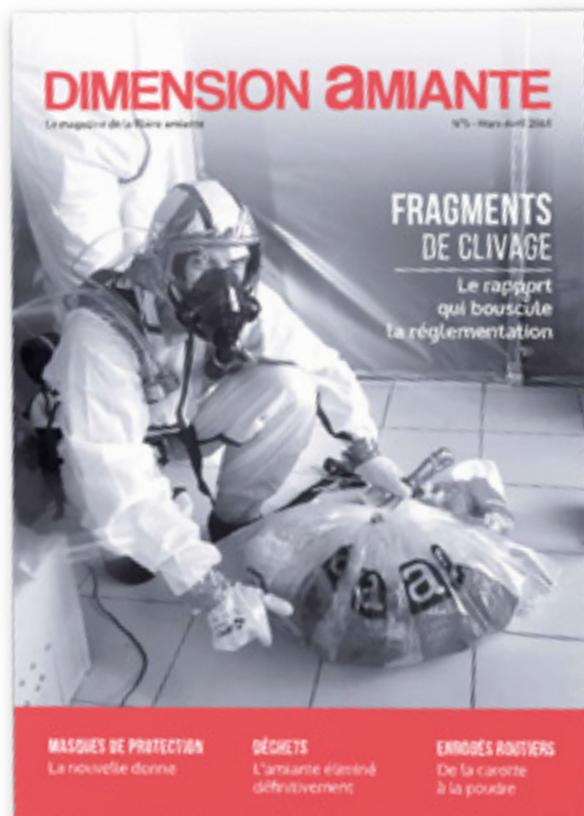


DIMENSION AMIANTE

Kit média 2016

MAGAZINE BIMESTRIEL
DE TOUS LES ACTEURS DE LA FILIÈRE



Enfin un magazine expert pour les acteurs de l'amiante

De la revue au magazine

Dimension amiante évolue. Revue technique spécialisée à l'origine, elle s'ouvre et s'étoffe pour devenir un magazine bimestriel dédié à l'ensemble de la filière amiante.

Du contenu informatif exclusif

Dimension Amiante aborde les dernières actualités de la filière, décortique les nouveautés réglementaires, présente des acteurs novateurs et propose des éclairages nouveaux sur des thématiques clés de la filière. Retrouvez les rubriques : actualité, focus, interview, en images, dossier, solutions...

Sa vocation : informer et accompagner tous les acteurs de l'amiante, sans exception

De l'opérateur de repérage, à la maîtrise d'oeuvre/d'ouvrage en passant par les laboratoires, les bureaux d'ingénierie amiante jusqu'aux désamianteurs... Dimension Amiante est fait pour vous.

DIMENSION AMIANTE VOUS GARANTIT UNE VISIBILITÉ PRIVILÉGIÉE AUPRÈS DES ACTEURS DE LA FILIÈRE AMIANTE !

Dimension Amiante s'adresse à la filière amiante dans son ensemble.

Lectorat : opérateurs de repérage, maîtrise d'oeuvre/d'ouvrage, laboratoires, bureaux d'ingénierie amiante mais aussi désamianteurs : tous sont concernés.

Communauté de **4000 lecteurs** et acteurs de la filière pour s'informer des dernières actualités marché et réglementaires = **autant de prospects potentiels** pour votre entreprise.

Formule PRINT :

- **Visibilité optimisée** = grâce à une grande variété de formats d'affichage dans le magazine.
- **Plus de flexibilité** = via une solution personnalisée, qui répondra à chacune de vos attentes.

Magazine également présent sur différents évènements tels que :

- **Le Salon des Professionnels de l'Amiante** qui réunit plus de 3000 acteurs de la filière amiante,
- **Les Tours du Diag** en région qui rassemblent chaque année de nombreux diagnostiqueurs.

NE RATEZ PAS L'OPPORTUNITÉ DE TOUCHER VOS CIBLES...

DEVENEZ ANNONCEUR !

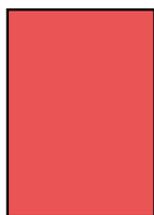
www.dimensionamiante.fr

Tarifs et éléments techniques :

Format	Tarifs HT :
2ème de couverture	4 020 €
3ème de couverture	3 900 €
4ème de couverture	4 560 €
1 page	3 590 €
1/2 page	2 130 €
1/4 page	1 000 €



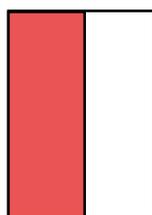
1 page
210 x 297 mm



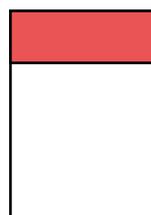
1/2 largeur
210 x 148 mm



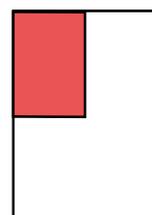
1/2 hauteur
297 x 105 mm



1/4 largeur
210 x 74 mm



1/4 hauteur
148 x 105 mm



Offre sur demande :

- Double page,
- Emplacement de rigueur,
- Emplacements successifs,
- Encart broché,
- Cavalier,
- Publi-reportage,
- Création publicitaire...

Spécificités techniques :

Vos éléments sont à nous fournir en PDF Haute définition avec photos en 300 dpi couleurs quadri en CMJN par mail. Pour les annonces au format plein papier (double page, pleine page et demi-page hauteur et largeur), prévoir 5 mm de marge extérieure pour la coupe.

INFORMATION OU DEVIS ?

Pour toutes vos demandes : visibilités spécifiques, offres couplées, créations publicitaires...

Contactez-nous à : regiepub@editionscedille.fr ou au **04 86 91 31 21**

LES ÉDITIONS CÉDILLE C'EST AUSSI...

DIMAG

Le magazine incontournable du diagnostic évolue en 2016 : des versions papier et web repensées et optimisées pour mieux vous informer !

Au rendez-vous, un contenu enrichi :

dossiers de décryptage, interviews, présentation d'innovations et dernières actualités réglementaires. **Avec sa communauté de 3000 lecteurs**, DIMAG s'engage à être au plus près des enjeux du diagnostic du bâti pour permettre à ses acteurs d'appréhender au mieux les mutations de leurs professions.

DIMAG se décline sur la toile avec le site internet E-DIMAG. Avec ses **2000 visiteurs par mois**, e-dimag est la plateforme de référence pour tous les diagnostiqueurs immobiliers.

DIMAG - un concentré d'information au service des diagnostiqueurs immobiliers.



La plateforme de référence de l'efficacité énergétique du bâtiment. Créé en 2010, Neext est rapidement devenu le site web de référence sur l'efficacité énergétique du bâtiment. Neext c'est chaque mois 3000 lecteurs professionnels du domaine au rendez-vous, pour s'informer des dernières actualités marché, réglementaires et parcourir les articles de fond rédigés par nos journalistes spécialisés.

Le lectorat :

Conseillers énergétiques, architectes, bureaux d'études, thermiciens, ingénieurs, artisans et entreprises générales du bâtiment, maîtres d'œuvre...



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – INSERTION PUBLICITAIRE

1. DÉFINITIONS

- Dimag, edimag, le guide du diagnostic et dimension amiante sont publiés par Cédille, 90 rue de Paris, 59000 Lille
- Site internet : www.dimag.info ; <http://www.dimensionamiante.fr/>
- Produit : Dimag, edimag, Le guide du diagnostic & Dimension Amiante.
- Annonceur : tout professionnel passant commande d'une insertion publicitaire
- Mandataire : tout professionnel désigné par l'annonceur et passant commande pour celui-ci d'une insertion publicitaire
- Insertion publicitaire : publicité paraissant dans les revues sous forme de texte et/ou visuel.

2. GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à tout achat d'espaces publicitaires dans le magazine « Dimag », « edimag », « le guide du diagnostic » ou « dimension amiante » édités par Cédille. Elles pourront être modifiées à tout moment par Cédille.

Toute souscription d'insertion publicitaire implique l'acceptation préalable des présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document et notamment, les conditions générales d'achat de l'annonceur ou de son mandataire, sauf acceptation préalable et écrite par Cédille.

3. INSERTION PUBLICITAIRE

Les demandes d'insertions publicitaires doivent faire l'objet d'un ordre d'insertion écrit comportant le cachet de l'annonceur ou de son mandataire. Seul Cédille est en droit de se prévaloir de l'absence d'ordre d'insertion régularisé, l'exécution d'un ordre non formalisé ne pouvant en aucun cas exonérer l'annonceur ou son mandataire de l'exécution de ses obligations.

Cédille reste libre de refuser, conformément aux usages de la Presse, l'insertion d'une publicité sans qu'il soit nécessaire pour lui de justifier son refus.

Ce refus peut intervenir à tout moment avant et / ou après communication du texte ou du visuel.

- Cédille confère à l'annonceur que le droit d'occuper l'espace qui lui est réservé ou tout autre espace équivalent.
- Les dates de parution sont communiquées par Cédille à titre indicatif.
- Le choix de la rubrique est sous l'entière responsabilité de l'annonceur ou de son mandataire qui s'en remet à Cédille lorsque son choix n'est pas précisé.

4. CONTRAINTES TECHNIQUES

La remise des éléments techniques nécessaires à l'insertion publicitaire doit être effectuée directement auprès de Cédille conformément aux spécifications techniques et aux délais mentionnés dans la fiche technique dont l'annonceur déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve. Les travaux supplémentaires nécessaires à leur mise en conformité seront facturés. En cas de non-respect des dates de remise des fichiers, les éléments de l'annonce précédente, s'il y a lieu, seront réutilisés. À défaut d'annonce précédente, l'annonce sera facturée et devra être payée.

2 (deux) exemplaires de la revue concernée justifiant l'insertion seront expédiés après parution. Les exemplaires supplémentaires seront facturés au tarif en vigueur.

Les publicités à insérer devront être fournies aux lieux et dates indiqués par Cédille, et conformes aux formats techniques demandés 1 (un) exemplaire de chaque encart devant lui être simultanément et directement transmis.

5. INTERVENTION ÉVENTUELLE D'UN MANDATAIRE

Tout achat d'espace publicitaire relevant des dispositions de la loi du 29 janvier 1993 (« Loi Sapin »), réalisé par un intermédiaire ne pourra intervenir que dans le cadre d'un contrat de mandat entre l'annonceur et cet intermédiaire, une attestation de ce mandat devant en ce cas être fournie à Cédille.

Les ordres passés par cet intermédiaire seront strictement soumis au respect des présentes et le mandataire sera tenu, vis-à-vis de Cédille, aux mêmes obligations que celles incombant à l'annonceur pour le compte duquel il agit. Ce dernier demeurera cependant, en tout état de cause, seul responsable des agissements de son mandataire.

6. ANNULATIONS ET REPORTS

Les demandes d'annulations ou de reports doivent être formulées par lettre ou mail et réceptionnées par Cédille au plus tard quatre semaines avant la date de parution. À défaut, l'insertion est facturée de plein droit.

7. FACTURATION ET REGLEMENT

La facturation est effectuée au nom de l'annonceur et, pour les annonces soumises à la Loi Sapin, au nom du mandataire choisi par l'annonceur.

L'annonceur reçoit un original de la facture, et, pour les annonces soumises à la Loi Sapin, son agence ou l'intermédiaire mandaté reçoit un autre exemplaire. Lorsque l'agence ou l'intermédiaire a reçu mandat pour procéder au règlement, l'annonceur reste en tout état de cause responsable du paiement et notamment en cas de défaillance de son mandataire dont il est solidaire.

Le délai de paiement est indiqué sur la facture ; Cédille se réserve cependant la possibilité d'exiger un paiement comptant à la souscription de l'ordre en cas de risque lié à l'insolvabilité de l'annonceur. Tout retard de paiement constaté à l'échéance entraîne les effets suivants :

- La suspension de l'effet de tous les ordres en cours passés par l'annonceur,
- L'exigibilité de toutes les sommes échues et à échoir,
- Le paiement avant parution de toute insertion sur simple demande de Cédille.

Nos prestations sont facturées au prix en vigueur au moment de l'exécution de la commande. Cédille se réserve le droit de modifier ses tarifs apparaissant sur ses catalogues, web, prospectus et autres supports.

Les prix sont indiqués en euros HT et TTC et sont facturés en €TTC. Toute modification du taux de TVA sera répercutée sur le prix TTC.

Le paiement est accepté par prélèvement ou virement bancaire ou postal, ou chèque.

8. RESPONSABILITÉ

L'annonceur sera seul responsable du contenu (texte, visuel) de son insertion. Il garantit Cédille de tous recours à cet égard et l'indemniserà de tous les préjudices qu'il subirait de ce fait.

En aucun cas la responsabilité de Cédille ne pourra être recherchée si le défaut ou le retard d'insertion résulte du non-respect par l'annonceur de l'une quelconque des présentes conditions générales et/ou de ses spécifications techniques, et aucune modification de l'engagement, notamment de prix, période ou durée ne pourra être réclamée.

Cédille ne peut garantir que des annonceurs concurrents ne seront pas présents sur des emplacements voisins ou contigus de l'insertion.

En tout état de cause, dans l'hypothèse où la responsabilité de Cédille serait retenue, celle-ci sera limitée au remboursement du prix correspondant à l'annonce considérée, à l'exclusion expresse de tout préjudice indirect, commercial, d'image ou immatériel subi par l'Annonceur.

9. LITIGES

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises à la loi française.

En vue de trouver ensemble une solution à tout litige qui surviendrait dans l'exécution de la présente prestation de publicité, les contractants conviennent de se réunir dans les 15 jours à compter de la réception d'une Lettre Recommandée avec Accusé de Réception, notifiée par l'une des deux parties. Si aux termes d'un délai de quinze jours, les parties n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur un compromis ou une solution, tout litige relatif à la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou la cessation du présent contrat serait soumis aux tribunaux, auxquels est rattaché le siège social de Cédille, exclusivement compétent, y compris en référé, nonobstant l'appel en garantie ou la pluralité de défendeurs.

De convention expresse, toute action à l'encontre de Cédille se prescrit dans un délai de 15 jours suivant la première insertion.

En cas de contestation du contrat conclus entre l'annonceur et Cédille relèveront de la compétence exclusive du Tribunal de commerce du siège social de Cédille.

10. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS (CNIL)

Dans le cadre de sa gestion commerciale, Cédille vous informe de la constitution d'un dossier informatique relatif à votre compte client. Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès aux données nominatives vous concernant et de rectification ou suppression de celles-ci. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à Cédille, 90 rue de Paris, 59000 Lille. Cédille s'engage à prendre toute précaution afin de préserver la sécurité de ces informations et notamment empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées. Le cas échéant, Cédille vous informe de la transmission éventuelle des informations relatives à votre compte client à la société de recouvrement suivante : AGIR Recouvrement.

Régie Média

- Demande d'informations : regiepub@editionscedille.fr